



## C H A P I T R E X I V .

## MANTE COMTE-PAIRIE.



Ecartelé. Au 1. & 4. de Navarre. Au 2. & 3. d'Evreux.

- A** LES seigneuries d'Anet, de Nogent-le-Roy, de Mante, de Meulan, de Montchauvet & de Breme, furent données pour supplément d'appanage à LOUIS de France comte d'Evreux, par lettres du roy Philippe le Long au mois d'octobre 1317. Mante & Meulan comtez, Valognes & Carentan vicomtez, avec le clos de Coutantin, le comté de Beaumont-le-Roger, le vicomté de Breteuil, & les seigneuries de Conches & de Ponteau-de-mer, furent érigées en pairie en fevrier 1353. & données à CHARLES d'Evreux II. du nom, dit *le Mauvais*, roy de Navarre, par le roy Jean, pour le dédommager de ses prétentions sur les comtez de Champagne & de Brie, & le détacher du parti des Anglois. CHARLES V. du nom, roy de France, successeur de Jean, reprit les comtez de Mante & de Meulan, par traité du 6. mars 1364. & donna au roy de Navarre en échange la ville & baronnie de Montpellier, s'en réservant la souveraineté. Ce traité fut ratifié au mois de juin 1371. par le roy de Navarre. Par un autre traité fait à Paris le 9. juin 1404. & enregistré au parlement le 27. du même mois, Charles III. roy de Navarre, fils & successeur de Charles le Mauvais, quitta le droit qu'il avoit à ces seigneuries, qui revinrent au domaine de la couronne; & la pairie fut éteinte. Il eut en échange le duché de Nemours, ainsi qu'on le verra cy-après. Le 28. mars 1557. avant Pâques, le roy Henry II. par ses lettres données à Fontainebleau, enregistrées le 28. avril de la même année, donna les comtez de Mante & de Meulan à CATHERINE de Medicis reine de France sa mere; & le roy Charles IX. par ses lettres données à Moulins le 8. fevrier 1566. registrées le 21. mars suivant, fit don à FRANÇOIS de France son frere du duché d'Alençon, des seigneuries de Château-Thierry, Châtillon-sur-Marne, & Espernay, créées en duchez, & des comtez du Perche, de Gisors, de Mante & de Meulan, & de la seigneurie de Vernon, pour les tenir en pairie & en appanage à la charge de reversion à la couronne au défaut d'hoirs mâles. Voyez les preuves rapportées cy-dessous. L'histoire des rois de Navarre comtes de Mante, a été rapportée cy-devant au tome I. de cette hist. p. 284. & suiv. & la genealogie des anciens comtes de Meulan, au tome II. de cette même hist. p. 403.
- B**
- C**

## PIECES CONCERNANT LE COMTE-PAIRIE DE MANTE.

Ratification faite par le roy de Navarre de l'échange de Mante, Meulan & comté de Longueville qu'il tenoit en pairie, avec la ville de Montpellier.

CHARLES par la grace de Dieu roy de Navarre & comte d'Evreux : à tous ceux qui ces présentes lettres verront & oyront, salut. Comme monsieur le roy, pour & en lieu des villes & chastellenies de Mante & Meulan, & de la comté de Longueville, nous doive & soit tenu bailler & délivrer la ville de Montpellier, tant de

Tome III.

E 3

Quin 1371.

Hist. du connestable du Guiselin, par du Chastellet p. 410.



